

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 23 août à 15h00 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- M. Steve Lussier, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Karine Godbout, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. Julien Lachance, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Yann Vallières, délégué MRC du Haut-Saint-François
- Mme Nathalie Bresse, déléguée MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke
- M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance ;

Le vice-président M. Steve Lussier déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation ;

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour ;

Résolution 2018-08-23-0644

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbaux ;
 - a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2018 (document joint) ;
 - b) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 juillet 2018 (document joint) ;
 - c) Suivi des procès-verbaux ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Finance ;
 - a) Budget 2019 (document remis sur place) ;
 - b) SD tarification 2019 (document joint) ;
 - c) SD Octroi du contrat pour l'appel d'offres 2018-09 - entériner (document remis sur place) ;
 - d) Résolution concordance et courte échéance financement municipal (document joint) ;
 - e) Résolution adjudication financement municipal (document remis sur place) ;
 - f) SD fermeture règlements 16-18 : modification du terme (document joint) ;
- 7) Affaires nouvelles ;
 - a)
- 8) Date de la prochaine réunion ;
 - a) Prochaine réunion : 27 septembre 2018 ;
- 9) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbaux ;

a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2018 (document joint);

Résolution 2018-08-23-0645

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2018.

Adopté

b) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 juillet 2018 (document joint);

Résolution 2018-08-23-0646

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 23 juillet 2018.

Adopté

c) Suivi des procès-verbaux ;

Aucun suivi.

5) Période de questions ;

Aucune personne présente.

6) Finance ;

a) Budget 2019 (document remis sur place) ;

Résolution 2018-08-23-0647

Proposé et résolu unanimement d'adopter le budget 2019 tel que voici :

Présenté au conseil d'administration du 23 août 2018

POSTE	DESCRIPTION	RÉSULTATS 2017	BUDGET RÉVISÉ 2018	PRÉVISIONS 2019
				AUGM - 26\$
				LIGNE CRD
31100	RESIDENTIEL MEMBRE ENFOUISSEMENT	3 348 573	5 658 612	6 975 037
31200	RÉSIDENTIEL NON MEMBRE ENFOUISSEMENT	690 034	925 350	417 894
31101	RÉSIDENTIEL MUNICIPALITE MEMBRE TARIF	316 802		
31105	RÉSIDENTIEL MUNICIPALITE NON-MEMBRE TARIF	390 285		
31110	INDUSTRIE COMMERCIAL INSTITUTIONNEL TARIF	501 289		
31115	CONSTRUCTION RÉNOVATION DÉMOLITION TARIF	1 158 081	1 096 760	1 144 450
31117	VENTES MATIÈRES ICI - RES	183 593		
31118	VENTES MATIÈRES CRD	319 991	244 342	244 824
31300	DECHETS AUTRE	625 416	622 407	686 393
31350	REVENUS REDEVANCE BURY	1 950	5 000	2 000
31385	SUBVENTION FSTD	100 000	0	
31400	MATERIEL RECOUVREMENT	98 975	90 688	73 687
31500	REVENUS PESEE	7 219	6 446	6 575
31600	REVENU REDEVANCES	1 227 048	1 476 955	1 415 800
31700	REVENUS CENTRE DE TRANSFERT	1 078 788	1 196 172	1 338 272
32100	LOCATION DE TERRAIN	51 639	55 895	57 013
32300	TRAITEMENT DES EAUX - L.E.S.	229 322	230 000	218 500
32380	REVENUS ÉCO CENTRE SHERBROOKE BROYAGE	87 171	59 517	60 707
32385	REVENUS PUTRESCIBLES	957 188	904 400	1 260 000
32400	VENTE DE SABLE	7 048	20 000	8 000
32500	ENTRETIEN VOIE D'ACCES	16 384	16 712	17 046
32505	ENTRETIEN CHEMIN MAINE CENTRAL	0	25 000	0
32530	REVENUS CRÉNEAU	92 780	0	0
32535	REVENUS CENTRE D'EXCELLENCE	98 296	94 308	0
32600	AUTRE	3 328	1 000	1 000
33100	REVENUS D'INTÉRÊT	54 534	61 456	81 146
		11 645 732	12 791 021	14 008 345
41100	SALAIRE ADMINISTRATION GÉNÉRALE	493 307	517 031	563 610
41150	SALAIRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	45 206	89 184	98 192
	SALAIRE ADMINISTRATION SITE ET USINE		180 904	190 191
41200	SALAIRE ENFOUISSEMENT	296 660	233 066	247 009

41300	SALAIRE TRI ET CONDITIONNEMENT	814 696	316 173	474 261
41600	SALAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14 476	13 669	18 148
42100	BENEFICES MARGINAUX	475 455	347 032	398 457
43100	FRAIS DE POSTE	6 656	5 100	6 650
43200	TÉLÉPHONE	7 611	8 515	8 515
43300	FOURNITURE DE BUREAU	31 034	30 000	22 000
43400	TAXES MUNICIPALES	81 771	84 555	85 063
43500	FRAIS D'ASSURANCES	126 212	121 153	153 377
43550	MAUVAISES CRÉANCES	1 019	5 000	5 000
43600	ÉLECTRICITÉ - BUREAU Balance	3 901	3 569	4 700
43650	ÉLECTRICITÉ - GARAGES	12 086	13 998	14 000
43655	ÉLECTRICITÉ CENTRE DE TRI	221 702	125 000	131 250
43700	INFORMATIQUE	12 563	15 000	30 000
43800	SERVICES JURIDIQUES & VERIFICATION	71 274	100 000	20 000
43900	FRAIS DE DÉPLACEMENT	6 613	30 000	15 000
44050	DEPENSES REDEVANCES GOUV	1 572 251	1 584 414	1 472 873
44075	DEPENSES REDEVANCES BURY	5 398	5 000	5 000
44150	MATERIEL DE RECOUVREMENT	-439	1 500	1 500
44300	ENTRETIEN TERRAIN	1 811	2 040	2 000
44400	CORRECTIF AU SITE	1 366	5 100	3 000
44500	DÉNEIGEMENT	26 073	5 100	27 000
44600	ENTRETIEN BALANCE	8 652	19 920	60 000
44700	ENTRETIEN VOIE D'ACCES	1 682	9 789	90 000
44800	SERVICE TECHNIQUE + LOCATION PERSONNEL	25 426	885	5 000
45000	ENTRETIEN BATIMENT - BALANCE + BUREAU	9 098	9 217	9 500
45010	ENTRETIEN CENTRE DE TRI	97 303	3 491	100 000
45025	ENTRETIEN BATIMENT - GARAGE	3 403	32 396	15 000
45300	FONDS POST FERMETURE LET	237 302	210 566	192 881
45400	ANALYSE EAUX SOUTERRAINES	8 858	3 000	9 000
45450	ANALYSE EAUX RUISSELLEMENT	1 492	4 500	2 500
46100	IMMATRICULATION	922	3 000	1 000
46200	ENTRETIEN ET REPARATION	103 555	91 921	98 024
46300	ESSENCE ET HUILE	166 406	79 777	95 732
47100	ENTRETIEN ET REPARATION LES	46 345	6 241	15 000
47200	ÉLECTRICITÉ LES	38 791	36 641	43 969
47300	PRODUITS CHIMIQUES LES	50 005	44 576	45 468
47400	ANALYSE LES	54 249	33 533	34 204
47601	SUIVI TRAITEMENT FÉDÉRAL LES	8 284	12 891	13 000
47710	ENTRETIEN ET RÉPARATION LET			5 000
47720	ÉLECTRICITÉ LET			85 000
47750	OPÉRATION LET	94 915	0	10 000
47755	ENTRETIEN VOIE LET	19	4 000	2 000
47760	SUIVI DES TRAITEMENTS DES EAUX LET	10 860	92 384	10 000
47765	DÉPENSES RECOUVREMENT FINAL CELLULE LET	424 168	421 133	450 055
47766	DEPENSES CAPTAGE BIOGAZ	12 008	0	25 000
47810	PARC ENVIRONNEMENTAL	21 717	25 918	23 000
47815	DÉPENSES CRÉNEAU	82 996	0	800
47820	DÉPENSES CENTRE D'EXCELLENCE	80 709	41 828	15 000
47825	BROYAGE BRANCHES		25 000	25 000
47827	DEPENSES PUTRESCIBLES	1 122 269	820 040	1 080 163
47831	DÉPENSES TRI RÉSIDENTIELLES	97 092	32 910	30 000
47831	DÉPENSES TRI ICI	5 204	0	0
47831	DÉPENSES TRI CRD	296 608	576 732	620 021
47832	DEPENSES CENTRE DE TRANSFERT	995 433	1 199 578	1 338 272
49150	ENCAISSEMENT PLACEMENT INVESTISSEMENT	-15 771		
49360	FRAIS DE FINANCEMENT	1 043 980	1 222 402	1 262 164
49434	AMORTISSEMENT	3 057 572	3 205 165	3 400 000
49447	AFFECTATION MPF	-6 067		
TOTAL DES CHARGES		12 514 186	12 111 539	13 208 549
Excédent (déficit) avant la conciliation à des fins fiscales		-868 454	679 481	799 796
Ajustement à des fins fiscales				
AMORTISSEMENT		3 057 572	3 205 165	3 400 000
PAIEMENT DE LA DETTE		-2 374 800	-3 387 900	-4 114 796
Transfert aux activités de fonctionnement (immo sans règlement)		-62 602		-85 000
Autres		0	0	
DÉFICIT DE 2016-17		-248 462	-496 746	
TOTAL DES AJUSTEMENTS		371 708	-679 481	-799 796
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES		-496 746	0	0

BUDGET IMMOBILISATION 2019

Présenté au conseil d'administration du 23 août 2018

POSTE	DESCRIPTION	PROJETÉ AU 31 DEC 2017	BUDGET ADOPTÉ 1 janv. 2018 31 déc. 2018	BUDGET 2019 PROPOSÉ
	IMMOBILISATIONS			
	CENTRE DE TRI - LIGNE CRD		500 000	500 000
	MACHINERIE LOURDE CENTRE DE TRANSFERT		500 000	500 000
15939	CENTRE DE TRI MULTI MATIÈRES	245 403	0	0
	SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION - LIGNE CRD	0	500 000	500 000
	ÉTANG D'URGENCE LES	600 000	0	
	TORCHÈRES REG. 14	43 463	0	
	EQUIPEMENTS MOBILES	24 935	0	
	DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	0	0	
	COMPACTEUR	0	1 000 000	
	NOUVELLES CELLULES	1 433 586	0	2 700 000
	OUTILLAGE DIVERS POUR CENTRE DE TRI	6 519	0	
	AGRANDISSEMENT DU SITE	150 000	500 000	350 000
		2 503 906	3 000 000	4 550 000
	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT			
24101	RÈGLEMENT 194-02 MRC TERRAIN DOMTAR	15 300	15 700	0
24103	RÈGLEMENT 226-04 MRC- MRC BIORÉACTEUR	74 900	77 100	79 300
24104	RÈGLEMENT 302-09 Partie 1 MRC CONSTRUCTION LET	134 700	139 000	143 400
24105	RÈGLEMENT 302-09 Partie 2 MRC CONSTRUCTION LET	117 900	121 200	124 700
24106	RÈGLEMENT 5 VALORIS GARAGE MACHINERIES LOURDES	45 000	46 200	47 300
24107	RÈGLEMENT 7 VALORIS CHARGEUR JOHN DEERE	23 200	23 800	24 800
24106	RÈGLEMENT 8 VALORIS NOUVELLES CELLULES		0	
24106	RÈGLEMENT 9 VÉHICULES CENTRE DE TRANSFERT	147 400	151 800	156 200
24106	RÈGLEMENT 12 CENTRE DE TRANSFERT	94 400	96 400	99 660
	CENTRE DE TRI RÈGLEMENT 11	561 000	577 000	593 000
	CENTRE DE TRI RÈGLEMENT 11	745 513	764 100	783 200
	ENTRÉE PRINCIPALE RÈGLEMENT 13	11 082	11 300	11 600
	CELLULE 5 RÈGLEMENT 14	279 202	286 100	293 300
	CAPTAGE BIOGAZ RÈGLEMENT 14	76 509	78 400	80 300
	MAINE CENTRAL RÈGLEMENT 15	48 694	49 900	51 300
	EQUIPEMENTS MOBILES RÈGLEMENT 16		0	108 011
	PRÊT FCM CENTRE DE TRI		500 000	500 000
	CELLULE 6 RÈGLEMENT 18		430 828	430 828
	BASSIN D'ACCUMULATION RÈGLEMENT 17		19 072	19 072
	MATÉRIEL LOURD			183 800
	REMPLACEMENT TRACTEURS			186 000
	AMÉNAGEMENT CT			25 630
	CRD CAPTATION POUSSIÈRE			25 630
		2 374 800	3 387 900	3 967 031
	TOTAL INVESTISSEMENT	4 878 706	6 387 900	8 517 031
	AFFECTATIONS			
32250	SUBVENTION TICQ		0	
	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT EN COURS	2 768 493	3 000 000	4 550 000
	AMORTISSEMENT	2 991 067	3 205 165	3 500 000
	ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-274 345		
	SURPLUS ACCUMULÉ			
		5 485 215	6 205 165	8 050 000

Adopté

b) SD tarification 2019 (document joint) ;

Si l'on veut ajuster la tarification au 1er janvier nous devons afficher nos coûts 3 mois d'avance. La tarification pour l'année 2019 sera comme suit :

- les clients seront au même prix que les partenaires pour l'enfouissement

Déchets	133.00 \$ / tonne + redevances	
Matières organiques	60.69 \$ / tonne	
Bardeau asphalte	75.00 \$ / tonne	
Sols contaminés destinés à l'enfouissement	133.00 \$ / tonne + redevances	
Granulats grossiers	15.00 \$ / tonne	
Utilisation du centre de transfert	20.60 \$ / tonne	
Déchets au centre de transfert	153.60 \$ / tonne + redevances	
CRD au centre de transfert	80.60 \$ / tonne Partenaire	85.60 \$ / tonne Clients
Matières organiques au centre de transfert	81.29 \$ / tonne	
Bardeau asphalte au centre de transfert	95.60 \$ / tonne	

Résolution 2018-08-23-0648

Proposé et résolu unanimement d'accepter la tarification 2019 tel que présenté dans le tableau ci-haut.

Adopté

c) SD octroi du contrat pour l'appel d'offres 2018-09 – entériner (document remis sur place) ;

L'appel d'offres sur invitation 2018-09 – *Services professionnels pour les plans et devis de fermeture des cellules 5A et 5B du LET de Valoris* a été publié le 26 juillet 2018.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 août 2018, une soumission a été reçue avant l'heure et la date limite. Le comité de sélection a procédé à l'évaluation et à l'analyse de la proposition.

Le coût estimé avant l'appel d'offres pour la réalisation du contrat était de 56 000 \$.

Après évaluation et analyse de la soumission, le comité de sélection a recommandé l'acceptation de la proposition de WSP Canada Inc.

Le directeur général a octroyé le contrat à WSP Canada Inc. en vertu de la délégation de pouvoir spéciale obtenue du conseil d'administration le 23 juillet 2018.

L'ampleur du prix du contrat au moment de l'adjudication est de l'ordre de 73 455 \$, taxes en sus.

Résolution 2018-08-23-0649

Proposé et résolu unanimement d'entériner l'octroi du contrat de services professionnels pour les plans et devis de fermeture des cellules 5A et 5B du LET de Valoris à WSP Canada Inc., pour un montant forfaitaire de 73 455 \$, taxes en sus, conformément aux documents contractuels conservés aux archives de la Régie. Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-François Sornin, à signer tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

Adopté

d) Résolution concordance et courte échéance financement municipal (document joint) ;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 463 000 \$ qui sera réalisé le 6 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
7	130 400 \$
9	830 000 \$
12	1 143 600 \$
17	359 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 12 et 17, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Résolution 2018-08-23-0650

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEVE LUSSIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 septembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mars et le 6 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES HAUTS-BOISES
15 RUE PRINCIPALE EST
COOKSHIRE, QC
JOB 1M0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 12 et 17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté

**e) Résolution adjudication financement municipal (document remis sur place) ;
Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	23 août 2018	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7673 %
Montant :	2 463 000 \$	Date d'émission :	6 septembre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 7, 9, 12 et 17, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 septembre 2018, au montant de 2 463 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - SCOTIA CAPITALAUX INC.

299 000 \$	2,20000 %	2019
309 000 \$	2,45000 %	2020
318 000 \$	2,65000 %	2021
328 000 \$	2,75000 %	2022
1 209 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,80860

Coût réel : 3,10694 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

299 000 \$	2,25000 %	2019
309 000 \$	2,50000 %	2020
318 000 \$	2,60000 %	2021
328 000 \$	2,75000 %	2022
1 209 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,73600

Coût réel : 3,12786 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

299 000 \$	2,25000 %	2019
309 000 \$	2,45000 %	2020
318 000 \$	2,55000 %	2021
328 000 \$	2,75000 %	2022
1 209 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,48000

Coût réel : 3,16058 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

299 000 \$	2,35000 %	2019
309 000 \$	2,50000 %	2020
318 000 \$	2,60000 %	2021
328 000 \$	2,75000 %	2022
1 209 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,46000

Coût réel : 3,21137 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme SCOTIA CAPITAUX INC. est la plus avantageuse;

Résolution 2018-08-23-0651

Il est proposé par M. Walter Dougherty, appuyé par M. Julien Lachance et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 463 000 \$ de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke soit adjugée à la firme SCOTIA CAPITAUX INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté

f) SD fermeture règlements 16-18 : modification du terme (document joint) ;

Nous devons procéder à la fermeture des règlements d'emprunt 16 et 18 mais le terme de paiement doit être modifié et pour ce faire, il faut une résolution de la part du conseil d'administration.

Le règlement numéro 16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat d'équipements mobiles a été adopté avec un terme de paiement de dix (10) ans. Nous voudrions fermer celui-ci avec un terme de trois (3) ans, puisque la durée de vie utile sera déjà avancée pour certains équipements.

Le règlement numéro 18 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction de nouvelles cellules d'enfouissement (cellule 6) a été adopté avec un terme de paiement de cinq (5) ans. Nous voudrions fermer celui-ci avec un terme de quatre (4) ans, puisque c'est la durée moyenne pour remplir une cellule.

Résolution 2018-08-23-0652

Proposé et résolu unanimement d'autoriser la modification du terme de paiement pour les règlements numéro 16 et 18 comme suit : terme de trois (3) ans pour le règlement numéro 16 et terme de quatre (4) ans pour le règlement numéro 18. Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-François Sornin, à signer tout document en lien avec ce dossier.

Adopté

7) Affaires nouvelles ;

Aucun point.

8) Date de la prochaine réunion ;

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 27 septembre 2018.

9) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15h15.

M. Steve Lussier, vice-président

M. Jean-François Sornin, secrétaire-trésorier